

Compte-rendu de la réunion publique de lancement

Concertation citoyenne pour l'aménagement des rives de la Peyne à Pézenas

Le 07/02/2023 à Pézenas / Foyer des Campagnes / 18h - 20h



Objectifs de la réunion publique

- Présenter l'origine du projet de concertation, ses financements et sa gouvernance,
- Présenter les objectifs et le déroulement de la concertation, les résultats de l'enquête,
- Présenter les études techniques menées par Antea,
- Echanger avec les habitants sur le projet global,
- Rappeler les dates d'ateliers et ouvrir les inscriptions.

Introduction

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) et la commune de Pézenas doivent intervenir sur le lit du cours d'eau de la Peyne pour répondre aux objectifs écologiques et hydrauliques de la Directive Cadre sur l'Eau, tout en réduisant le risque inondation. La mise en place d'un tel projet est l'occasion de repenser les aménagements sur le tronçon de la Peyne qui traverse la commune. Pour mener à bien ce projet, la communauté d'agglomération et la ville se sont entourées d'une équipe technique composée d'architectes-paysagistes (Agence Traverse), de naturalistes (BE Biotope), d'une experte en concertation (BE Lisode) et d'hydrauliciens (BE Antea).

Les porteurs du projet ont souhaité organiser une concertation citoyenne, qui sera l'occasion pour les habitants de se réapproprier cet espace en élaborant ensemble des propositions d'aménagement qui répondent à leurs besoins. Le bureau d'études Lisode a proposé le déroulement suivant pour cette concertation citoyenne :

- Une réunion publique d'information pour informer et recueillir des avis sur le projet
- Trois ateliers citoyens sur inscription pour établir un diagnostic, formuler puis valider des propositions d'aménagement
- Un évènement public de restitution du projet final

La réunion publique d'information s'est tenue le mardi 07 février 2023 de 18h00 à 20h00, à la Maison du Peuple. Une soixantaine de participants étaient présents. Après la présentation de la démarche, un

temps d'échange a été prévu pour que les participants puissent poser leurs questions et faire part de leurs différentes remarques.

L'équipe projet était représentée par Mme Gwendoline CHAUDOIR, 3^{ème} Vice-Présidente de la CAHM, en charge de la transition écologique et de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), M. Sébastien THERON, Chef du service Ingénierie Aquatique et Risques Naturels à la CAHM, M. Armand RIVIERE, Maire de Pézenas, Mme Marie AZEMAR, Cheffe de cabinet du maire de Pézenas, Mme Lise MOUCHE du bureau d'études ANTEA et Mme Emmanuelle ESPUCHE du bureau d'études Lisode. Plusieurs agents de la commune de Pézenas étaient également présents, ainsi que Maeva CARRERE, Chargée de mission inondation et dynamique fluviale à l'EPTB Fleuve Hérault.

Déroulement de la réunion publique

Emmanuelle a présenté le déroulement de la réunion aux participants. Elle leur a indiqué que les présentations seraient courtes et que l'on préférerait ne pas les interrompre pour ne pas déborder sur le temps prévu. Elle a proposé aux participants d'écrire leurs questions et remarques au fur et à mesure des présentations pour pouvoir les avoir en tête pendant le temps d'échange en fin de réunion.

Horaire	Etape
18h00	Accueil des participants
18h15	Mot d'accueil
18h30	Présentation de la Concertation
18h50	Présentation des Études Techniques
19h10	Temps d'échange/questions/remarques/points importants
20h00	Mot de clôture - Inscriptions au groupe de citoyens volontaires

Présentation du processus de concertation

CONCERTATION CITOYENNE
pour l'aménagement de la traversée de la rivière
Peyne à Pézenas
Réunion publique de lancement

Mardi 7 février 2023 - 18h00-20h00
Maison du Peuple (Foyer des Campagnes), Pézenas

3. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Extraits de la présentation sur la concertation citoyenne, Lisode, 2023.

Emmanuelle a commencé par présenter l'origine du projet de concertation, ses objectifs et sa gouvernance. Elle a présenté la diversité des partenaires du projet d'aménagement de la Payne.

Elle a ensuite expliqué la méthode déployée, avec le **recrutement d'un groupe de 25 citoyens qui travaillera de façon approfondie sur le projet d'aménagement du cours de la Payne durant 3 ateliers, sans influences extérieures**. Chaque atelier produira des résultats qui seront étudiés par l'équipe technique et l'équipe des décideurs (CAHM, commune et financeurs). **Entre chaque atelier, les techniciens, experts et décideurs apporteront ainsi des réponses intermédiaires aux propositions et questions du groupe citoyen**, pour les faire progresser dans leur réflexion.

Les 25 habitants seront recrutés par tirage au sort et sélection parmi les profils des volontaires de façon à **représenter un maximum de profils et d'intérêts différents**. Les critères de sélection pour assurer une diversité d'intérêts au sein du groupe citoyen ont été validés par la commune de Pézenas et la CAHM :

- l'âge,
- le lieu de vie (riverains directs du cours d'eau / habitants vivant dans d'autres quartiers),

- le niveau de connaissance de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (habitants sans aucune connaissance / habitants s'intéressant au sujet / habitants ayant travaillé sur le sujet),
- l'implication dans une association ou un collectif.

La taille du groupe est limitée dans le but de garantir la qualité de l'animation ainsi qu'un cadre de travail agréable pour les participants. La maîtrise de la taille du groupe garantit également le traitement de l'ensemble des propositions émises, avec un suivi et le croisement des idées émises. Cette méthode assure une certaine qualité délibérative des ateliers : l'ensemble des participants pourra s'exprimer et écouter les idées des autres participants, en évaluant le niveau de consensus de chaque idée, en recherchant le commun et les propositions relevant le plus de l'intérêt général pour les piscénois(e)s.

Chaque atelier fera l'objet d'un compte-rendu et les propositions finales seront diffusées à l'ensemble des habitants de Pézenas sous forme d'un bilan de la concertation. Une réunion publique de restitution sera également organisée pour présenter le travail mené par les citoyens et les réponses apportées par la CAHM et la commune de Pézenas.

Pour finir, Emmanuelle a présenté les résultats de l'enquête menée auprès des piscénois(e)s pour évaluer l'enjeu de mener une concertation sur l'aménagement de la Peyne, et les sujets à soulever dans cette concertation. Il a été précisé que l'enquête donnait une première idée des préoccupations des habitants, mais qu'ils s'agissait seulement d'avis individuels et que les ateliers permettraient d'aller plus loin en confrontant les points de vue.

La présentation complète est jointe en annexe à ce compte-rendu.



Présentation des études techniques, réunion publique d'information du 7 février 2023 à Pézenas. Lisode, 2023

Présentation de l'avancée des études techniques

Quelques éléments de contexte

Des digues existantes

Digues dans un état très disparate, avec certains tronçons très dégradés

⇒ Quel rôle jouent ces digues ?

⇒ Quel devenir pour ces ouvrages ?

Présentation de l'étude de définition d'une stratégie de protection contre les inondations

Scénario retenu : remise en état des digues existantes

Effacement du gué

Reconstruction complète des digues sur le tronçon amont (Digue en remblai, adaptation au droit des bâtiments)

Prolongement de la digue en rive gauche

Confortement des murs existants sur le tronçon bétonné (si domaine public)
Ou reconstruction d'un mur neuf devant le mur existant (si privé)

Mise en place d'un batardeau au niveau du gué de la Barque

0 100 200 300 400 m

Extrait de la présentation des études techniques, Antea, 2023.

Lise MOUCHE du bureau d'études ANTEA a ensuite présenté aux participants les deux études menées en parallèle de la concertation :

- **L'étude multicritères sur une stratégie de protection contre les inondations**, basée sur des simulations de crues pour déterminer l'emplacement des futurs ouvrages de protection. A ce stade le tracé des digues à construire est déterminé, mais leur nature (hauteur, matériau, etc.) n'est pas encore définie. La construction des ouvrages dépendra d'un financement PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations). Le dossier a été déposé et la réponse sur le financement sera apportée en 2023. D'ici là les citoyens pourront réfléchir à l'intégration des ouvrages dans le projet d'aménagement de la Peyne.
- **L'étude de renaturation de la Peyne** a été lancée en 2021, mais elle est actuellement à l'arrêt pour laisser les citoyens formuler leurs propositions. Le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre des aménagements travaillera à partir des propositions des habitants pour proposer l'aménagement final du tronçon de la Peyne en traversée de Pézenas.

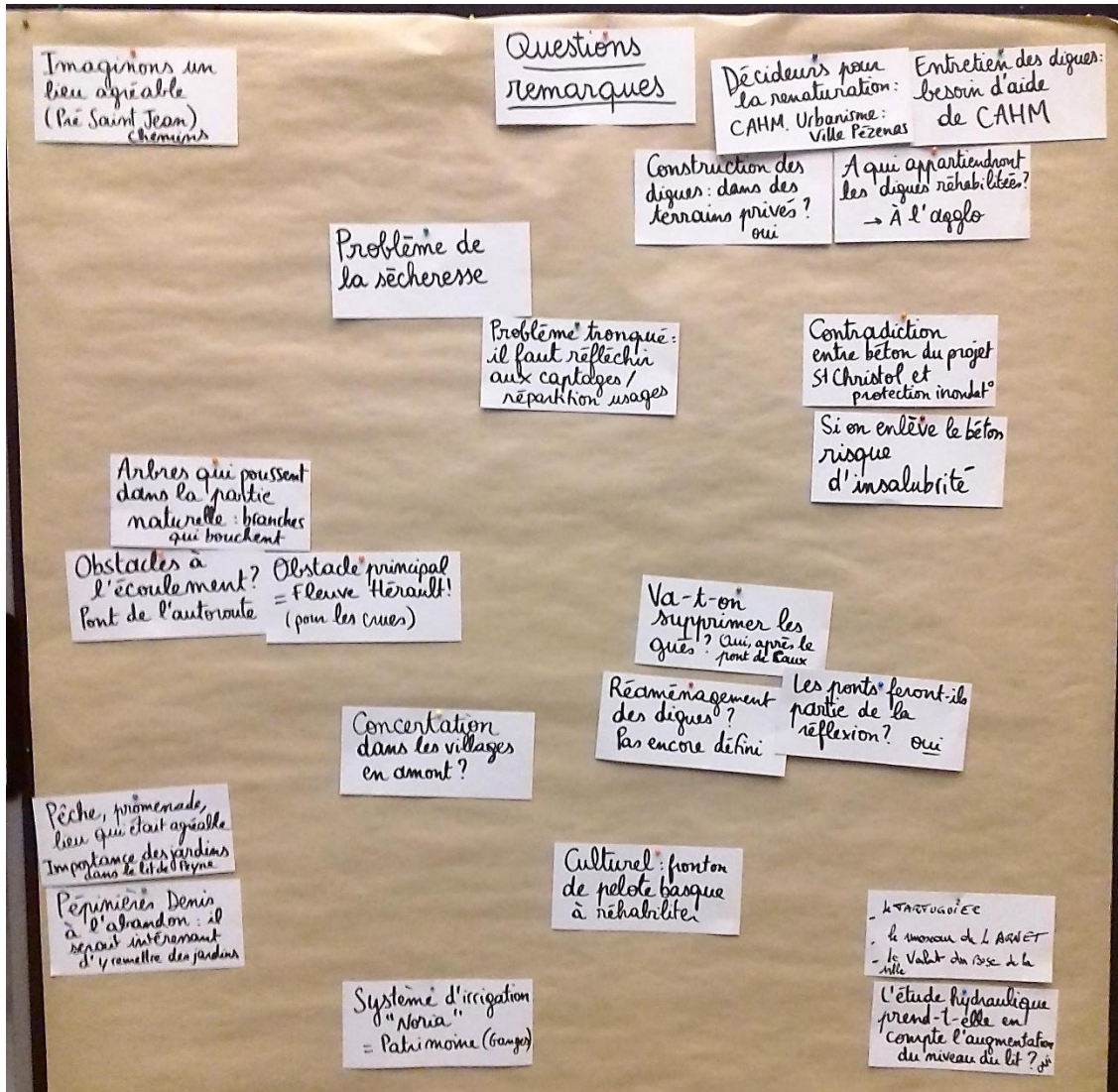
La présentation est jointe en annexe à ce compte-rendu.

Temps d'échange



Les participants discutent avec leurs voisins de leurs impressions sur les présentations. Lisode, 2023.

Une fois les présentations terminées, Emmanuelle a demandé aux participants de former des groupes de 4 à 5 personnes pour qu'ils discutent des points retenus et des questions de chacun. Elle leur a laissé 5mn de discussion pour dégager un ou deux points les plus à enjeu qu'ils souhaitent faire remonter en plénière. Cet exercice a permis aux participants d'échanger leurs points de vue sur les présentations avec d'autres habitants et de prioriser leurs interventions pour permettre de balayer le plus largement possible les points les plus importants. Emmanuelle a précisé qu'il n'était évidemment pas possible d'écouter individuellement les 60 participants présents.



Questions et remarques formulées par les participants lors de la réunion publique. Lisode, 2023.

Les sujets évoqués sont retranscrits dans le tableau ci-dessous avec les compléments apportés :

Questions / remarques des participants	Compléments / réponses apportées
Gouvernance et zone géographique de la concertation	
Qui décidera finalement de l'aménagement à faire dans la Peyne, en termes de renaturation ?	Maire de Pézenas : Les décideurs pour la renaturation sont la CAHM, et sur certains aspects d'urbanisme il s'agira de la Ville de Pézenas.
Les ponts feront-ils partie de la réflexion ?	Lisode : Oui, les cheminements, passerelles et ponts feront partie de la réflexion. La zone concernée par la concertation s'étend du Pont de Caux (en amont) jusqu'au pont de l'autoroute (en aval).
Une concertation dans les villages en amont est-elle prévue ? Pour réfléchir globalement sur le	Lisode : Non, cela n'est pas prévu. La CAHM et la commune de Pézenas ont préféré choisir un sujet de concertation au plus proche des

Questions / remarques des participants	Compléments / réponses apportées
fonctionnement hydraulique des cours d'eau ?	habitants et de leurs préoccupations et intérêts : l'aménagement de la Peyne en traversée du village. C'est déjà très ambitieux de traiter ce sujet en seulement 3 ateliers avec un groupe de 25 habitants !
Le béton	
Je vois une contradiction entre le béton du projet d'aménagement St Christol et la protection contre les inondations.	Autre habitant : Les deux projets sont déconnectés, ils répondent à des objectifs différents. Antea : La loi interdit dans tous les cas les aménagements qui aggravent le risque inondation.
Si on enlève le béton il y a un risque d'insalubrité.	Lisode : Les aménagements proposés par le groupe citoyen seront discutés dans les ateliers avec des réponses techniques des membres des bureaux d'études. La question de l'entretien de la traversée de la Peyne dans Pézenas sera certainement un point qui sera approfondi. Autre participant : On observe des déchets et des poubelles jetées, même avec le béton.
Les digues	
Comment vont être réaménagées les digues ?	CAHM : Ce n'est pas encore défini. Les études seront approfondies après la concertation, et une fois que le financement du Programme d'Action de Prévention des Inondations sera obtenu.
En tant que propriétaire nous avons entretenu une partie de digue, mais cela devient compliqué et nous avons besoin de l'aide de la CAHM. A qui appartiendront les digues réhabilitées ?	CAHM : Les digues réhabilitées dans le cadre de la stratégie contre les inondations appartiendront à l'agglomération. Les digues qui ne seront pas réhabilitées appartiendront toujours aux propriétaires actuels.
Sera-t-il possible de construire des digues dans des terrains privés ?	CAHM : Si la stratégie de protection contre les inondations le nécessite, oui.
Les obstacles à l'écoulement	
Les arbres qui poussent dans la partie naturelle de la Peyne vont perdre des branches qui risquent de boucher les écoulements.	Antea : La zone pourra être renaturée de plusieurs façons différentes, et pas forcément avec des arbres.
Va-t-on supprimer les gués ?	Antea : La stratégie de protection contre le risque inondation envisage de supprimer le gué des Moulières (en aval du Pont de Caux) car il a actuellement une incidence importante sur les niveaux d'eau en crue et cela permettra d'ériger d'une ligne d'endiguement continue, contrairement à l'état actuel où la digue

Questions / remarques des participants	Compléments / réponses apportées
	<p>s'interrompt au niveau de la route. De plus, ce gué constitue actuellement un obstacle à la continuité écologique en bloquant la circulation d'espèces dans le cours d'eau.</p> <p>Lisode : Ce point sera abordé dans les ateliers. Un autre cheminement pourra être imaginé par le groupe citoyen.</p>
Un obstacle à l'écoulement est le pont de l'autoroute.	Autre participant : L'obstacle principal est surtout le Fleuve Hérault, qui aggrave les crues !
Les enjeux liés à l'usage de l'eau	
Attention à ne pas tronquer le problème : nous avons surtout un problème de sécheresse ! Il faut prendre en compte la répartition des usages et les captages dans la réflexion globale.	Lisode : Merci de faire remonter ces points qui n'étaient pas ressortis dans l'enquête !
L'étude hydraulique	
L'étude hydraulique prend-elle en compte l'augmentation du niveau du lit ?	Antea : Oui.
Ne pas oublier de prendre en compte les cours d'eau du Tartuguier, le ruisseau de l'Arnet et le Valat du Bosc de la ville.	Antea : Ces affluents ont bien été intégrés aux écoulements de crue dans l'étude hydraulique.
Les jardins	
Il est important de prendre en compte les jardins situés en bordure du lit de Peyne ! Surtout en ces temps de recherche d'autonomie alimentaire.	Lisode : Ces usages seront intégrés dans les ateliers (en particulier dans le diagnostic mené sur le terrain lors du 1 ^{er} atelier).
Pépinières Denis à l'abandon : il serait intéressant d'y remettre des jardins.	<p>Lisode : Il s'agit de terrains privés, il faudra voir avec la mairie de Pézenas ce qu'il est possible d'y faire.</p> <p>Ville de Pézenas : Un projet privé de parking se dessine sur cette zone.</p>
Le patrimoine culturel	
Il faudrait réhabiliter le fronton de pelote basque qui sert aujourd'hui de parking.	Lisode : Cette proposition sera discutée par le groupe citoyen dans le cadre d'une réflexion globale sur le stationnement et les déplacements en bord de la Peyne.
Système d'irrigation « noria » = patrimoine (Ganges)	Lisode : Cette proposition sera également soumise au groupe citoyen.
Les inspirations	
Imaginons un lieu agréable (Pré Saint Jean), avec des chemins !	

Questions / remarques des participants	Compléments / réponses apportées
Nous avons envie de retrouver l'endroit de notre jeunesse où nous pêchions, nous nous promenions, nous avons nos 1ers amours. Le lieu était agréable !	

Mot de clôture

Emmanuelle a remercié les participants pour leur présence et leur implication. Elle a rappelé que des formulaires d'inscription étaient à leur disposition à l'entrée de la salle, pour ceux qui souhaitaient proposer leur candidature aux ateliers.